

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer en charge des
relations internationales sur le climat

Arrêté du **11 AVR. 2016**

portant désignation du site Natura 2000

Vallées de la Loue et du Lison

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1601976A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Vallées de la Loue et du Lison » (zone spéciale de conservation FR 4301291) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/120 000^{ème} et les 13 cartes au 1/25 000 ci-jointes, qui s'étend dans les départements du Doubs et du Jura, sur tout ou partie du territoire des communes suivantes :

Dans le département du Doubs :

- sur une partie du territoire des communes suivantes : Amancey, Amondans, Arc-et-Senans, Arc-sous-Cicon, Athose, Aubonne, Bartherans, Bonnevaux-le-Prieuré, Brères, Buffard, Busy, Cessey, Chantrans, Charbonnières-les-Sapins, Charnay, Chassagne-Saint-Denis, Châteauvieux-les-Fossés, Châtillon-sur-Lison, Chay, Chenecey-Buillon, Chouzelot, Cléron, Courcelles, Crouzet-Migette, Cussey-sur-Lison, Durnes, Échay, Échevannes, Épeugney, Éternoz, Fertans, Flagey, Foucherans, Goux-sous-Landet, Guyans-Durnes, HautePierre-le-Châtelet, Lavans-Quingey, Lavans-Vuillafans, Liesle, Lizine, Lods, Lombard, Longeville, Malans, Malbrans, Montgesoye, Montmahoux, Mouthier-Haute-Pierre, Myon, Nans-sous-Sainte-Anne, Ornans, Ouhaus, Palantine, Pessans, Quingey, Rennes-sur-Loue, Renédale, Rouhe, Rurey, Sainte-Anne, Saraz, Saules, Scey-Maisières, Silley-Amancey, Tarcenay, Villeneuve-d'Amont, Vorges-les-Pins, Vuillafans.
- sur la totalité du territoire des communes suivantes : Cademène, Mesmay.

Dans le département du Jura :

- sur une partie du territoire des communes suivantes : Cramans, Dournon, Geraise, Grange-de-Vaivre, Port-Lesney.
- sur la totalité du territoire de la commune suivante : Champagne-sur-Loue.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 Vallées de la Loue et du Lison figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées aux préfectures du Doubs et du Jura, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne et Franche-Comté ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **11 AVR. 2016**

La ministre de l'environnement, de l'énergie
et de la mer, chargée des relations
internationales sur le climat,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 4301291 Vallées de la Loue et du Lison (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- 5110 Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.)
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- 6110 * Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- 6230 * Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 6520 Prairies de fauche de montagne
- 7110 * Tourbières hautes actives
- 7220 * Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)
- 7230 Tourbières basses alcalines
- 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*)
- 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- 8160 * Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
- 8210 Pentures rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8310 Grottes non exploitées par le tourisme
- 91D0 * Tourbières boisées
- 91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*
- 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*
- 9180 * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>

Invertébrés

1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
6199	* Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>

Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1337	Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>
1352	* Loup gris	<i>Canis lupus</i>
1361	Lynx Boréal	<i>Lynx lynx</i>

Plantes

6216	Hypne brillante	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>
------	-----------------	--------------------------------

Poissons

1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1158	l'Apron du Rhône	<i>Zingel asper</i>
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
6147	Blageon	<i>Telestes souffia</i>
6150	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le 11 AVR. 2016

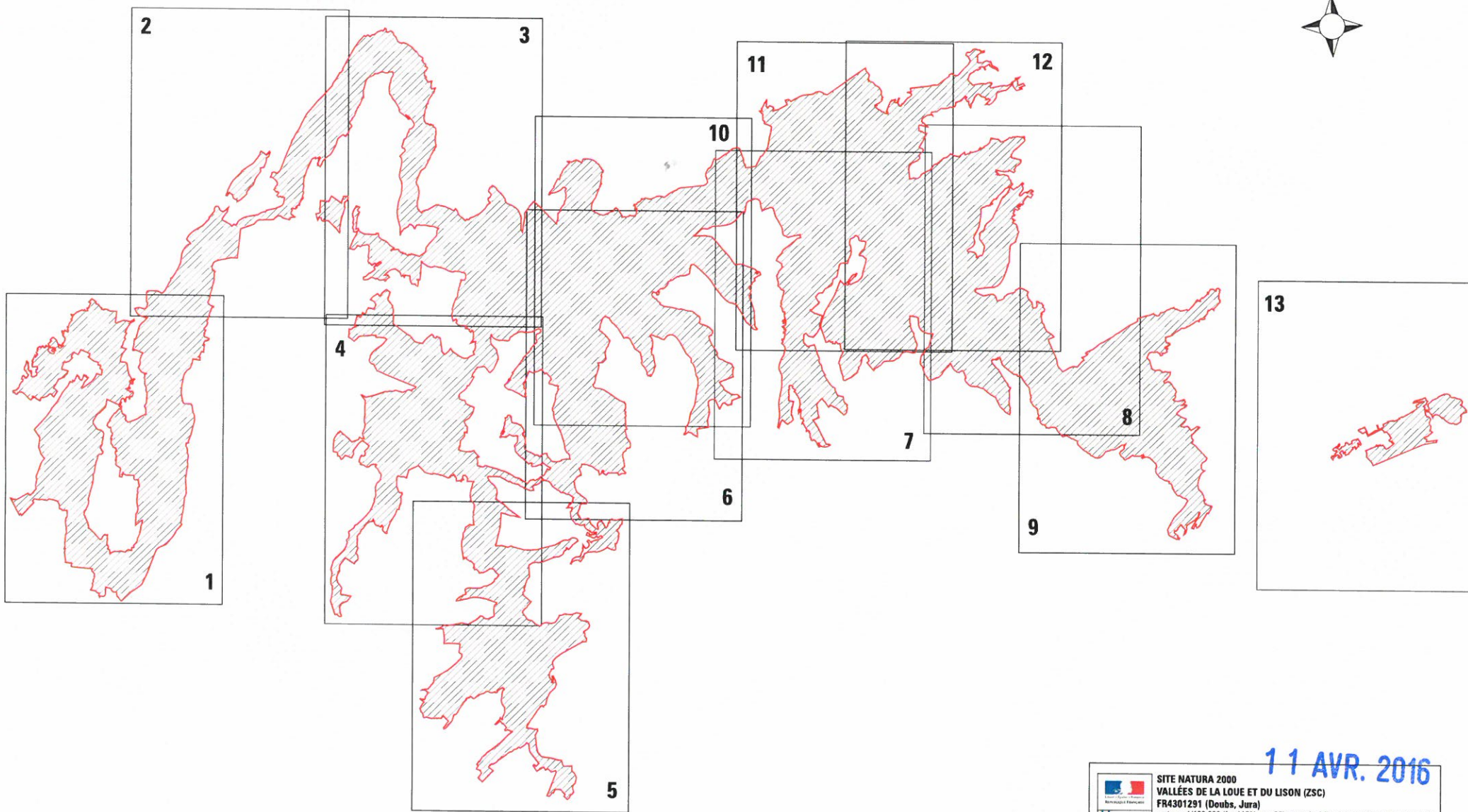
La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations
internationales sur le climat,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,





F. MITTEAULT



 ZSC : FR4301291

Échelle
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 km

11 AVR. 2016

 **SITE NATURA 2000**
VALLÉES DE LA LOUE ET DU LISON (ZSC)
FR4301291 (Doubs, Jura)
carte au 1/120 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS
carte d'assombage
Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Mer
21 de la Riv.
Signé le :
Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

François MITTEAULT